

BGer 1B_539/2018 vom 18. Dezember 2018

Bundesgericht, 2018-12-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_1B_539_2018

FR: TF 1B_539/2018 du 18 décembre 2018

IT: TF 1B_539/2018 del 18 dicembre 2018

Erwägungen

E. 1

Par courrier recommandé du 29 novembre 2018, A. _____ a saisi le Tribunal fédéral d'un " recours d'opposition totale contre l' art. 251 CPP " en lien avec une expertise psychiatrique ou médicale ordonnée à son encontre par le Ministère public du canton de Vaud dans le cadre d'une instruction pénale ouverte à la suite du décès de B. _____.

Par ordonnance du 4 décembre 2018, A. _____ a été invité à produire le ou les arrêts qu'il entendait attaquer d'ici au 13 décembre 2018 faute de quoi son mémoire ne sera pas pris en considération.

Par lettre du 13 décembre 2018, posté le lendemain, A. _____ a indiqué que " vous pouvez enregistrer la nullité de mon acte ".

E. 2

Le Tribunal fédéral examine d'office et librement la recevabilité des recours qui lui sont soumis.

Les mémoires doivent être rédigés dans une langue officielle, indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signés. Les pièces invoquées comme moyens de preuve doivent être jointes au mémoire, pour autant qu'elles soient en mains de la partie; il en va de même de la décision attaquée si le mémoire est dirigé contre une décision (art. 42 al. 1 et 3 LTF). Si les annexes prescrites font défaut, le Tribunal fédéral impartit un délai approprié à la partie pour remédier à l'irrégularité et l'avertit qu'à défaut le mémoire ne sera pas pris en considération (art. 42 al. 5 LTF).

En réponse à l'ordonnance présidentielle du 4 décembre 2018 qui lui fixait un délai au 13 décembre 2018 pour produire le ou les arrêts qu'il entendait attaquer, A. _____ a adressé au Tribunal fédéral un courrier par lequel il lui demandait d'enregistrer la nullité de son acte. La question de savoir s'il convient ou non de considérer cette écriture comme un retrait du recours déposé le 29 novembre 2018 souffre de rester indécise car le mémoire de recours ne peut quoi qu'il en soit pas être pris en considération conformément à l' art. 42 al. 5 LTF faute pour le recourant d'avoir produit l'arrêt ou les arrêts qu'il entendait attaquer dans le délai imparti à cet effet.

E. 3

Le présent arrêt sera rendu selon la procédure simplifiée prévue par l' art. 108 al. 1 let. a LTF , sans frais (art. 66 al. 1, 2

ème phrase, LTF).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.